



Echiquier de Gérardmer

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88xxx - SIRET : xxx xxx xxx xxxxx

Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : echiquiergerardmer@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.echiquiergerardmer.fr

Demande d'adhésion «enfants»

L'adhésion au club Echiquier de Gérardmer donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Les séances d'entraînement comprennent une séquence d'une vingtaine de minutes consacrée à l'apprentissage des techniques de jeu et se poursuivent par des parties d'échecs entre les enfants. Bien que les échecs soient une activité ludique, celle-ci nécessite néanmoins un minimum de discipline et d'attention qui devra être accepté par chacun des enfants pour le bon déroulement des séances.

Les enfants ne seront sous la responsabilité de l'animateur que pendant la durée officielle des séances et à l'intérieur de la salle prévue à cet effet.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, le représentant légal sera informé, le plus tôt possible, de préférence par courriel ou éventuellement par SMS.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, il est de même demandé au représentant légal d'informer si possible l'animateur de toute absence ou retard significatif de l'enfant.

Informations obligatoires pour la prise de licence

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : __/__/____

Nom et prénom d'un représentant légal : _____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Le club prendra au minimum une licence B qui permet de jouer des tournois de type « rapide » avec une cadence **de moins de 60 minutes** par joueur (ou 50' + [10'']). En cas de participation prévue à un tournoi en cadence « lente » le club s'engage à prendre une licence A, sans coût supplémentaire pour l'adhérent(e). L'adhésion pour la saison en cours est de 25 €. (Après le 1^{er} mars elle est ramenée à 10 €). Si deux enfants de la même cellule familiale prennent une adhésion, l'un des deux paiera l'adhésion à 50% de son prix.

Les échecs étant officiellement un sport, il est nécessaire de fournir une « attestation de réponses négatives au questionnaire de santé » ou dans le cas contraire un certificat médical de non-contraindication de la pratique des échecs (ou d'un autre sport) datant de moins de 6 mois .

L'enfant est-il autorisé à quitter la salle sans attendre la personne chargée de l'accompagner ? oui / non

Bon pour accord, signature du représentant légal :